

## **RÈGLEMENT OFFICIEL DE CANDIDATURE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE – TRIBUTE ROCK'RIED FESTIVAL - 29 au 31 mai 2026**

### **Article 1 – Objet**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de participation à l'exposition photographique organisée par l'association ZIK'INSIDE, dans le cadre de ses activités culturelles et événementielles

### **Article 2 – Conditions d'éligibilité**

La participation à l'exposition est ouverte à toute personne physique, sans condition de statut, qu'elle soit photographe amateur ou professionnel

### **Article 3 – Thématique des œuvres**

Les œuvres présentées devront impérativement répondre aux critères suivants :

- Avoir été réalisées lors de concerts organisés par l'association ZIK'INSIDE
- Représenter des groupes ou artistes mis en valeur par des formations « tribute » se produisant dans ce cadre. Toute œuvre ne respectant pas ces critères sera écartée de la sélection.

### **Article 4 – Modalités de candidature**

Les candidats sont tenus de transmettre leur dossier de candidature selon les modalités suivantes :

- Date limite d'envoi : **30 avril 2026 inclus**
- Transmission par voie électronique à l'association ZIK'INSIDE
- Envoi des photographies au format **PDF**

Chaque candidat pourra soumettre un maximum de **dix (10) photographies par catégorie**.

### **Article 5 – Procédure de sélection**

Les candidatures feront l'objet d'un examen par l'association ZIK'INSIDE, seule compétente pour apprécier leur recevabilité et leur qualité artistique. À l'issue de cette sélection :

- Un maximum de **quatre (4) photographies par catégorie et par participant** pourra être retenu pour l'exposition. L'association ZIK'INSIDE se réserve le droit de refuser tout ou partie des candidatures, sans obligation de motivation.

### **Article 6 – Modalités d'exposition**

Les œuvres sélectionnées devront respecter les conditions suivantes :

- Présentation obligatoire sous cadre, à la charge exclusive du participant
- Format imposé : **30 x 40 cm**
- Nombre maximal d'œuvres exposées : **quatre (4) par catégorie et par participant**.
- L'accrochage se fera par les divers participants retenus le 29 mai entre 14h00 et 17h00

Toute œuvre ne respectant pas ces exigences pourra être refusée lors de l'accrochage.

### **Article 7 – Responsabilité**

L'association ZIK'INSIDE informe expressément les participants qu'aucune assurance ne sera souscrite pour couvrir les risques de :

- Vol, Perte, Dégradation ou détérioration des œuvres.

En conséquence, les participants exposent leurs œuvres sous leur entière responsabilité et renoncent à tout recours contre l'organisateur à ce titre.

### **Article 8 – Droits de reproduction et de communication**

Du seul fait de leur participation, les candidats autorisent l'association ZIK'INSIDE, à titre gracieux et non exclusif, à reproduire et représenter les photographies sélectionnées sur tout support de communication, notamment :

- Supports imprimés
- Supports numériques
- Réseaux sociaux
- Supports promotionnels du festival et de l'exposition.

Cette autorisation est consentie pour une durée indéterminée et dans le respect du droit moral de l'auteur, incluant la mention de son nom.

### **Article 9 – Acceptation du règlement**

La participation à l'exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.